un décret impérial chargea le dignitaire de second rang du *hong-lou*, *Lieou Chan-yn*, de se rendre chez les barbares pour conférer (à *A-che-na Mi-che*) le titre de *Hi-li-pi tou-lou kagan* ㉓ et pour lui donner en présent un tambour, un guidon et dix mille pièces de soie à fleurs. Son cousin germain plus âgé que lui, *Pou-tchen* ㉔, voulut se nommer lui-même kagan; il projeta donc de tuer *Mi-che* ㉓, son frère cadet et ses neveux, soit une vingtaine de personnes.

Mi-che ㉓ étant en inimitié avec *Pou-tchen* ㉔, la treizième année *tcheng-koan* (639) se mit à la tête des hordes *Tch'ou-yue* et *Tch'ou-mi* qui lui étaient attribuées et vint rendre hommage à la cour. On lui décerna le titre de grand général garde de droite de la porte. Dans la suite, *Pou-tchen* ㉔ se donna donc à lui-même le pouvoir avec le titre de *Tou-lou jabgou* ㉔; un grand nombre d'hommes de ses hordes ne lui étaient pas soumis; ils l'expulsèrent et il s'enfuit; *Pou-tchen* ㉔, soutenant[1]) et guidant sa famille, vint rendre hommage à la cour; on lui donna le titre de grand général des colonies militaires de gauche. Plus tard, *Mi-che* ㉓ accompagna *T'ai-tsong* dans son expédition contre le *Kao-li* (645) et y rendit des services; il fut anobli sous le nom de comte de la sous-préfecture de *P'ing-siang*[2]).

La deuxième année *hien-k'ing* (657) on le promut au rang de grand général des gardes militaires de droite; puis il châtia et soumit *Ho-lou* ㉑; alors par brevet on décerna à *Mi-che* ㉓ le titre de *Hing-si-wang kagan* (le kagan qui fait prospérer ce qui était autrefois perdu), en même temps que de grand général des gardes de droite et de Protecteur du *Koen-ling;* il eut en partage et garda les cinq tribus *Tou-leou*[3]) qui étaient sujettes de *Ho-lou* ㉑. Quant à *Pou-tchen* ㉔, on lui donna le titre de *Ki-wang-tsiue kagan* (le kagan qui continue ce qui était auparavant interrompu) en même temps que de grand général des gardes de droite et de Protecteur du *Mong-tch'e;* d'ailleurs il eut en partage et garda les cinq tribus *Nou-che-pi.*

A cette occasion l'empereur promulgua un édit dans lequel il disait: «Plus de trente années se sont écoulées depuis que les barbares de l'ouest *(si Fan)* se sont précipités dans les désordres; récemment *Ho-lou* ㉑ a terrifié par ses violences les cent familles; lourdement il leur a fait subir ses pillages et ses déprédations. Pour moi, mon autorité souveraine gouverne

---

1) Le mot 復 paraît être ici l'équivalent de 扶. Cf. l'expression 扶老攜弱 dans *Se-ma Ts'ien*, chap. III, p. 2 r°.

2) *P'ing-siang* 平襄 était au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *T'ong-wei* 通渭, préfecture de *Kong-tch'ang*, province de *Kan-sou.*

3) Les cinq tribus *Tou-leou* 咄六 sont identiques aux cinq tribus *Tou-lou* 咄陸 dont il a été question plus haut (cf. p. 34, lignes 3—8).